

COMPTE-RENDU DE REUNION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 23 mai 2016

L'An Deux Mil Seize et le Vingt Trois Mai à Dix Huit Trente heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRESENTS : Mr DUPUIS, Mmes BROCHOT, Mrs ROGER, MAILLET, BEDONSKI, BRIOT, Mmes MARIEAUD, HUGUENIN, HUMBERT, BEAUDART, ALLIEL.

ABSENTS excusés avec pouvoir : Mme PELTIER à Mr DUPUIS ; Mme MOUGAS à Mme HUGUENIN ; Mr CALVEZ à Mr ROGER ; Mr SAUVET à Mme BEAUDART.

ABSENTS excusés sans pouvoir : Mme LAGLENNE, Mr VASSEUR.

ABSENTS : Mme DAUVIN, Mr DUBOS.

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame BEAUDART Patricia est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 avril 2016 est approuvé par 14 voix pour et 1 contre des membres présents et représentés, avec l'observation, rapportée par Mme Beaudart, de Mr Sauvet qui n'approuve pas la rédaction trop synthétique du compte-rendu présenté.

ENQUETES PUBLIQUES SOCIETE WELDOM - AVIS SUR AUTORISATION D'EXPLOITER ET DEMANDE INSTAURATION SERVITUDES UTILITE PUBLIQUE

Le Maire EXPOSE

La société Weldom sollicite, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'autorisation de procéder à l'extension d'une plate-forme logistique implantée à Breuil-Le-Sec, avec demande de permis de construire, assortie d'une demande d'instauration de servitudes d'utilité publique autour du site.

L'enquête publique unique a été décidée par arrêté préfectoral du 25 février 2016. Elle s'est déroulée du 21 mars au 02 mai 2016 inclus.

Il est demandé au conseil municipal de Breuil le Sec de se prononcer sur la demande d'autorisation formulée par la société Weldom en vue d'être autorisé à procéder à l'extension d'une plate-forme logistique et à exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, avec instauration de servitudes d'utilité publique.

Ouïe la présentation de Monsieur le Maire, notamment le rapport du commissaire-enquêteur et plus particulièrement ses conclusions favorables au projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix dont 4 pouvoirs :

- DECIDE de rendre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

AVIS SUR ARRETE PREFECTORAL DE PROJET DE PERIMETRE DE FUSION SYNDICATS SEZEO ET FORCE ENERGIES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi modifiée n°2010-153 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO),

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 portant création du Syndicat Intercommunal « Force Énergies »,

Vu l'adoption, lors de la commission départementale de coopération intercommunale du 21 mars 2016, de l'amendement n°9 au projet de schéma de coopération intercommunale relatif à la fusion du SEZEO et de Force Énergies,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de la coopération intercommunale en date du 24 mars 2016,

Considérant la transmission par Monsieur le Préfet de l'Oise de l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » en date du 21 avril 2016,

Considérant que les communes concernées disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté susmentionné pour donner leur accord à ce projet de fusion,

M. le Maire **EXPOSE** à l'assemblée que :

- Le projet initial de Schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en un syndicat départemental unique ;
- Les communes membres des deux syndicats SEZEO et Force Énergies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE ;
- Cet amendement a été adopté par la CDCI lors de sa réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral présenté correspond donc à celui-ci ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour dont 4 pouvoirs

Le Conseil Municipal **DECIDE** de donner son **accord** à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergie de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016.

ENCAISSEMENT CHEQUE ASSURANCE SUITE A VOL ET REVERSEMENT A ASSOCIATION « COMITE DES FETES »

Considérant que, suite à un vol (chapiteau appartenant au Comité des Fêtes de Breuil-le-Sec) pendant l'organisation du marché fermier de novembre 2015, le groupe d'assurances GROUPAMA a procédé à un remboursement.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après délibération, par 15 voix pour dont 4 pouvoirs,

AUTORISE Le Maire à encaisser le chèque correspondant et à émettre le titre pour l'affaire suivante :

Dommages immobiliers – Vol barnum949.00 €

ET à reverser la totalité de cette somme à l'association « Comité des Fêtes de Breuil-Le-Sec pour dédommagement.

RECRUTEMENT/REMUNERATION PERSONNEL ENCADRANT ALSH JUILLET/AOUT 2016

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que l'ALSH géré par la Commune, organise, pendant les vacances d'été, des activités de loisirs pour les enfants de 4 à 14 ans en juillet et août.

Il est donc nécessaire de recruter des animateurs contractuels, qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant la période allant du 06 juillet au 26 août 2016.

Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil de créer :

- Pour le mois de Juillet :
 - 8 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, diplômé BAFA contractuelLes postes de direction étant pourvu par du personnel communal diplômé ou stagiaire BAFD.
- Pour le mois d'Août :
 - 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe, diplômé BAFD contractuel, faisant fonction de directeur,
 - 3 postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe, diplômé BAFA contractuel

(Indemnisation des frais kilométriques de la direction au taux maximal en vigueur)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 15 voix pour dont 4 pouvoirs :**

- **APPROUVE** la création des postes contractuels du 06 juillet au 26 août 2016 telle que détaillé ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations seront inscrits au BP 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL 2016 – SECTION INVESTISSEMENT/RECETTES

Monsieur Le Maire **INFORME** le conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédits sur le budget communal 2016, soit :

Du chapitre 77 (article 775) fonctionnement recettes au chapitre budgétaire 024 investissement recettes pour un montant de 120.00 €, correspondant à la vente du véhicule Renault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour dont 4 pouvoirs,

CONSIDERANT la modification formulée par les services de la Trésorerie Municipale de Clermont,

AUTORISE cette décision modificative n°1 au budget communal 2016.

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant : maîtrise d'œuvre – Aménagement aire de jeux, phase terrain de pétanque-minifoot, pour ne pas retarder cette nouvelle phase de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT AIRE DE JEUX, PHASE TERRAIN DE PETANQUE-MINIFOOT

Le Maire **INFORME** le Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet d'aménagement d'une aire de jeux, phase comprenant un terrain de pétanque - un terrain de mini- foot et de cheminements piétons, y compris construction d'un mur d'entraînement tennis et aire de jeux associée, rue de Clermont, de désigner un maître d'œuvre.

Le Maire **SOUTMET** au Conseil Municipal, après consultation de la proposition du cabinet AREA, architecte, qui nous fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant de 7 875,00 € HT, soit un taux de rémunération de 7,5 % du montant des travaux estimé à 105 000 € HT.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par 15 voix pour dont 4 pouvoirs :

- ↳ D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire de jeux, phase terrains de pétanque et mini-foot, rue de Clermont, à AREA SARL sis à SOISSONS (02) pour un montant de rémunération de 7 875, 00 €HT, soit 7,5 % du montant des travaux estimé à 105 000 €HT.

DIVERS

Monsieur Le Maire communique diverses informations : **concernant les jardins familiaux** : Inauguration le vendredi 10 juin 2016 à 11 heures sur site, création de l'association communale (Mr PELLETIER désigné président) – **concernant l'extension de la cantine**, le cabinet d'avocats chargé du dossier a signalé que les travaux pouvaient être repris, voir pour dénoncé la maîtrise d'œuvre afin de poursuivre le chantier – **concernant les jobs d'été**, après questionnement de Mme HUGUENIN, conseillère municipale, Mr Le Maire signale que le choix des jeunes a été fait vendredi 20/05/16 par tirage au sort (comme prévu 3 en juillet et 3 en août) les courriers vont être envoyés – **concernant les problèmes de nettoyage et d'occupation de la salle des fêtes**, intervenus ce week-end à la salle des fêtes (fuite d'eau, travail supplémentaire important pour le personnel communal suite à des sols et matériels de cuisine rendus dans un état impropre pour une utilisation le midi même par la commune pour le service cantine) et aux constatations faites par l'adjoint de permanence, Mr Maillet, revoir la capacité réelle de la salle qui sera à afficher dans le bâtiment, caution non rendue dans l'immédiat - Problème récurrent du stationnement signalé par Mr BRIOT – Un point de Mr Maillet, Maire-adjoint, pour la commission jeunesse qui signale qu'un stand mairie sera tenu à la fête des enfants du 05 juin 2016 pour information concernant l'organisation d'un camp d'ados au mois d'août..

***L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
Le Maire lève la séance à 19 H 40.***

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis DUPUIS.